

VILLE



DE LYON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Direction des Assemblées

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 FÉVRIER 2021

- **Désignation d'un secrétaire de séance** : conformément à l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal a désigné à l'unanimité comme secrétaire de séance, par vote à main levée : Mme Audrey HENOCQUE.
- **Appel nominal** : l'appel nominal étant terminé, le Conseil municipal a pris acte qu'à l'ouverture de la séance, le quorum est atteint.
- **Test de fonctionnement de l'outil de scrutin électronique.**
- Communications de M. le Maire.

**COMMISSION FINANCES - COMMANDE PUBLIQUE - ADMINISTRATION GÉNÉRALE - PROMOTION
DES SERVICES PUBLICS - RESSOURCES HUMAINES**

Rapporteur : M. DOUCET Grégory

2021/582 **Projet de Pacte de cohérence métropolitain - Avis du Conseil municipal** **Adopté**
Les groupes Droite, Centre et Indépendants et Pour Lyon votent contre.
Abstention du groupe Progressistes et Républicains.

Sur le vote des 5 amendements déposés par le groupe Pour Lyon :

Sur l'amendement n° 1 :

Les groupes Les Ecologistes, Lyon en commun, Socialiste la gauche sociale et écologique votent contre.

Abstention du groupe Progressistes et Républicains.

Le groupe Droite, Centre et Indépendants ne prend pas part au vote.

Rejeté

Sur l'amendement n° 2 :

Les groupes Les Ecologistes, Lyon en commun, Socialiste la gauche sociale et écologique votent contre.

Abstention du groupe Progressistes et Républicains.

Le groupe Droite, Centre et Indépendants ne prend pas part au vote.

Rejeté

Sur l'amendement n° 3 :

Rejeté

Les groupes Les Ecologistes, Lyon en commun, Socialiste la gauche sociale et écologique votent contre.

Abstention du groupe Progressistes et Républicains.

Le groupe Droite, Centre et Indépendants ne prend pas part au vote.

Sur l'amendement n° 4 :

Rejeté

Les groupes Les Ecologistes, Lyon en commun, Socialiste la gauche sociale et écologique votent contre.

Abstention du groupe Progressistes et Républicains.

Le groupe Droite, Centre et Indépendants ne prend pas part au vote.

Sur l'amendement n° 5 :

Rejeté

Les groupes Les Ecologistes, Lyon en commun, Socialiste la gauche sociale et écologique votent contre.

Abstention du groupe Progressistes et Républicains.

Le groupe Droite, Centre et Indépendants ne prend pas part au vote.

MOTIONS

Motion n° 1

Motion déposée par le groupe Lyon en commun relative à la Conférence des maires d'arrondissements

Rejetée

Les groupes Les Ecologistes, Progressistes et Républicains, Socialiste la gauche sociale et écologique votent contre.

Les groupes Droite, Centre et Indépendants et Pour Lyon ne prennent pas part au vote.

Motion n° 2

Motion déposée par le groupe Droite, Centre et Indépendant relative à la modification des périmètres scolaires pour contribuer au maintien de l'école maternelle Claude Lévi-Strauss

Sur la demande de vote au scrutin public (vote au quart des membres présents) :

Rejetée

- Nombre de présents : 67
- Nombre de votants : 65
- Nombre de voix pour : 16
- Nombre de voix contre : 43
- Ne prennent pas part au vote : 1
- Non votants : 2
- Nombre de suffrages exprimés : 59
- Majorité qualifiée au 1/4 : 17

Les groupes Les Ecologistes, Mmes FERRARI et GAILLIOUT, Socialiste la gauche sociale et écologique votent contre.

Les groupes Droite, Centre et Indépendants et Pour Lyon MM. GODINOT et KEPENEKIAN votent pour.

Abstention de MM. BOSETTI, DEBRAY, DRIOLI, REVEL et SOUVESTRE.

Mme PERRIN-GILBERT ne prend pas part au vote.

Mme PALOMINO et M. BLACHE sont non-votants.

Sur la motion :

Rejetée

Les groupes Les Ecologistes, Progressistes et Républicains, Socialiste la gauche sociale et écologique votent contre.

Abstention de Mme FERRARI.

VOEU

Vœu déposé par le groupe Droite, Centre et Indépendants relatif au maintien de l'école maternelle Claude Lévi-Strauss

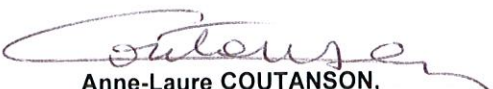
Rejeté

Les groupes Les Ecologistes, Progressistes et Républicains, Socialiste la gauche sociale et écologique votent contre.

Abstention de Mme FERRARI.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h50.

A Lyon, le 25 février 2021


Anne-Laure COUTANSON,
Directrice des assemblées